

## **Mitteilung an alle Anteilseigner der RAM (Lux) Systematic Funds**

Anbei finden Sie die Information der Fondsgesellschaft, folgende Fonds sind betroffen:

LU0424800372      *RAM (Lux) Systematic Emerging markets Equities F Cap*  
LU0424800612      *RAM (Lux) Systematic Emerging markets Equities L Cap*

Details können Sie der beigefügten Anlage entnehmen. Falls Ihre Kunden diesen Änderungen nicht zustimmen und die Möglichkeit besteht, die Anteile ohne Gebühren seitens der Fondsgesellschaft zurückzugeben, können Sie den Verkauf der Anteile direkt in MoventumOffice erfassen.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass für die Abwicklung dieser Aufträge die im Preis- und Leistungsverzeichnis von Moventum ausgewiesenen Gebühren und die auf MoventumOffice angegebenen Annahmeschlusszeiten gelten.

**RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**14, boulevard Royal - L - 2449 LUXEMBOURG**  
**R.C.S. Luxembourg B 90 383**  
**(ci-après la „SICAV“)**

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Le conseil d'administration de la SICAV décide d'appliquer les changements suivants avec effet au 23 octobre 2015 (la « Date d'Effet »):

**Pour le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EUROPEAN EQUITIES**

- Changement dans la présentation de l'objectif du compartiment et la politique d'investissement dans un souci de simplification de lecture et d'harmonisation des textes. Ces changements n'entraînent pas de modification dans la gestion effective du portefeuille.
- Augmentation du taux de la commission de gestion de 0,68% à 0,88% par an pour les classes d'actions U, U<sub>P</sub>, Y, Y<sub>P</sub>, Z et Z<sub>P</sub>.

**Pour le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – NORTH AMERICAN EQUITIES**

- Changement dans la présentation de l'objectif du compartiment et la politique d'investissement dans un souci de simplification de lecture et d'harmonisation des textes. Ces changements n'entraînent pas de modification dans la gestion effective du portefeuille.
- Augmentation du taux de la commission de gestion de 0,60% à 0,88% par an pour les classes d'actions U, U<sub>P</sub>, Y, Y<sub>P</sub>, Z et Z<sub>P</sub>.

**Pour le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL SHAREHOLDER YIELD EQUITIES**

- Changement dans la présentation de l'objectif du compartiment et la politique d'investissement dans un souci de simplification de lecture et d'harmonisation des textes. Ces changements n'entraînent pas de modification dans la gestion effective du portefeuille.
- Augmentation du taux de la commission de gestion de 0,64% à 0,68% par an pour les classes d'actions U<sub>P</sub>, V<sub>P</sub>, X<sub>P</sub> et Z<sub>P</sub>.
- Changement de l'indice de référence, MSCI World High Dividend Yield Net Index (M1WDHDVD) en remplacement de MSCI Daily TR Net World (NDDUWI), utilisé pour le calcul de la commission de performance des classes d'actions B<sub>P</sub>, B<sub>P</sub> (SEK), L<sub>P</sub>, N<sub>P</sub>, IN<sub>CP</sub>, IN<sub>EP</sub>, IN<sub>GP</sub>, I<sub>P</sub>, I<sub>P</sub> (SEK), U<sub>P</sub>, V<sub>P</sub>, X<sub>P</sub> et Z<sub>P</sub>.

**Pour le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EMERGING MARKETS EQUITIES**

- Changement dans la présentation de l'objectif du compartiment et la politique d'investissement dans un souci de simplification de lecture et d'harmonisation des textes. Ces changements n'entraînent pas de modification dans la gestion effective du portefeuille.
- Augmentation du taux de la commission de gestion de 0,68% à 0,88% par an pour les classes d'actions U, U<sub>P</sub>, V, V<sub>P</sub>, W, W<sub>P</sub>, X et X<sub>P</sub>.

**Pour le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – EMERGING MARKETS CORE EQUITIES**

- Changement dans la présentation de l'objectif du compartiment et la politique d'investissement dans un souci de simplification de lecture et d'harmonisation des textes. Ces changements n'entraînent pas de modification dans la gestion effective du portefeuille.
- Augmentation du taux de la commission de gestion de 0,60% à 0,68% par an pour les classes d'actions U<sub>P</sub>, V<sub>P</sub>, W<sub>P</sub> et X<sub>P</sub>.
- Changement de dénomination des classes d'actions suivantes : B en B<sub>P</sub> et L en L<sub>P</sub>. A la Date d'Effet du changement, la commission de performance sera déterminée par rapport à un indice de référence. Le montant de la commission de performance provisionné à la valeur nette d'inventaire précédent la Date d'Effet sera définitivement acquis au gestionnaire du compartiment.

#### **Pour le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT EUROPEAN EQUITIES**

- Changement dans la présentation de l'objectif du compartiment et la politique d'investissement dans un souci de simplification de lecture et d'harmonisation des textes. Ces changements n'entraînent pas de modification dans la gestion effective du portefeuille.
- La politique d'investissement sera modifiée afin d'indiquer que l'exposition longue et courte du compartiment pourra dépasser de façon temporaire le niveau de 130%, sans toutefois dépasser la limite de 135%, en fonction des mouvements de marché.
- Augmentation du taux de la commission de gestion de 1,20% à 1,28% par an pour les classes d'actions U, Y et Z.

#### **Pour le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT EMERGING MARKETS EQUITIES**

- Changement dans la présentation de l'objectif du compartiment et la politique d'investissement dans un souci de simplification de lecture et d'harmonisation des textes. Ces changements n'entraînent pas de modification dans la gestion effective du portefeuille.
- La politique d'investissement sera modifiée afin d'indiquer que l'exposition longue et courte du compartiment pourra dépasser de façon temporaire le niveau de 100%, sans toutefois dépasser la limite de 105%, en fonction des mouvements de marché.
- Augmentation du taux de la commission de gestion de 1,20% à 1,28% par an pour les classes d'actions U, Y et Z.

Les actionnaires de tous les compartiments sont notifiés de l'introduction de la possibilité de Swing Pricing selon les termes décrits dans le prospectus de la SICAV au paragraphe 13. La valeur du Swing Factor sera déterminée par le conseil d'administration de la SICAV et pourra varier de compartiment en compartiment dans pour autant dépasser 3% de la valeur nette d'inventaire non ajustée.

Du 21 septembre 2015 au 21 octobre 2015 avant 12.00 heures, les actionnaires des compartiments visés ci-dessus qui seraient opposés à ces changements peuvent demander le rachat ou la conversion dans autre une classe d'actions du même compartiment de leurs actions sans application d'un droit de sortie.

Le prospectus mis à jour, daté OCTOBRE 2015, les documents d'information clé pour l'investisseur, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV.

Le Conseil d'Administration  
Luxembourg, le 21 septembre 2015